

le bulletin municipal d'informations
N° 45 - Juillet 2023

SAINT-AMARIN *Les Brevés*

Ville de
SAINT-AMARIN



Le Mot du Maire



L'été est arrivé avec les chaleurs et les vacances bien méritées.

Chacun va pouvoir, je l'espère, en profiter et se reposer.

Alors que ces journées tant attendues viennent d'arriver, les éléments récents nous ont douloureusement rappelé les défis colossaux qui nous attendent dans les mois et les années à venir. Défis climatiques, énergétiques, environnementaux.

Ils sont tous particulièrement complexes et intriqués. Alors que nous devons agir dans l'urgence, ils nécessiteraient le temps de l'analyse et de la nuance. Nos communes, en premières ligne pour les relever, le font avec des moyens toujours plus contraints.

Le contexte économique et social de la France, quelque peu tendu ces derniers temps avec la loi sur les retraites et l'inflation, même s'il complique les choses, ne doit pas nous empêcher de continuer à avancer. La flambée des prix impacte tout le monde, les Saint-Amarinois comme les autres ; ce qui nous a conduit à ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

Pour maintenir le niveau de nos investissements, nous avons fait le choix de réduire certaines dépenses entre autres. Grâce à cette orientation, les finances de notre collectivité restent saines et le budget 2023 reflète un contexte de prudence et de responsabilité tout en conservant les investissements nécessaires à l'épanouissement de notre commune et de ses habitants.

Malgré tout, nous n'avons pas d'autres choix que d'avancer ensemble et pour tous, sur les bases de nos valeurs républicaines et démocratiques. Plus que jamais nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes !

Enfin, que serait notre belle cité sans les forces vives qui l'animent. A travers la lecture des différents articles de ce numéro et en consultant notre site www.ville-saint-amarin.fr, vous pouvez constater toute la richesse de cette vie associative. Par ailleurs, cette vie s'articule aussi autour du dynamisme de nos commerçants et artisans. Remercions-les pour leur engagement.

Les associations ont besoin de nouveaux adhérents pour exister, alors n'hésitez pas à les rejoindre, vous ferez de nouvelles et enrichissantes rencontres.

Profitions des vacances et de la période estivale pour nous ressourcer, découvrir nos espaces naturels et nos lieux de culture et retrouver nos familles, nos voisins...

A tous, bonne lecture et très bel été !

Bien sincèrement à vous

Votre Maire

Charles WEHRELEN

Dernière minute



La ville de Saint-Amarin vient d'obtenir une 3^e fleur ou label de villes et villages fleuris. Un grand bravo aux équipes qui ont contribué à l'obtention de cette 3^e fleur.



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 février 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2022 a été approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2: APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORÊT POUR 2024

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2024 ci-dessous :

Nature technique de la coupe	Unité de gestion N°	Surface UG totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Commentaire
Régénération	22	6,46	6,46	
Régénération	23	7,4	7,4	
Régénération	15 a	20,92	20,92	
Régénération	35 a	14,29	14,29	
Régénération	5	18,17	18,17	
Régénération	7	15,12	15,12	
Irrégulière	3	16,11	16,11	

POINT 3: ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES 2023 ET PROJET DE TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR 2023

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2023 et le programme des travaux patrimoniaux ci-dessus listés.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants à ces programmes prévisionnels seront inscrits au Budget Primitif Forêt 2023.
- ✓ **DONNE** au Maire toute délégation pour signer et approuver en cours d'année, par voie de conventions ou de devis, la réalisation de ces prévisions dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal.

POINT 4: VENTE DE TERRAIN

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **DÉCIDE** d'acter la vente du terrain cadastré section 15 parcelle 126 d'une superficie de 8,28 ares à M. et M^{me} PARUTTO Thierry.
- ✓ **DÉCIDE** de mettre tous les frais, notamment les frais de notaire, résultant de cette vente à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant notaire.

POINT 5: PARTICIPATION À L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - RUE DE L'INDUSTRIE

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **APPROUVE** l'extension du réseau d'eau potable au niveau du numéro 2 de la rue de l'Industrie.
- ✓ **AUTORISE** le mandatement du 1/3 de la dépense soit 4 725,31 euros HT correspondant à la part dont la commune doit s'acquitter dans l'extension du réseau.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au du Budget Général 2023.
- ✓ **DÉCIDE** que cette participation sera amortie sur une durée de 45 ans à partir de l'année du versement du fonds de concours.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place du projet.

POINT 6: DEMANDES DE SUBVENTION

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **VOTE** la subvention,
 - à la Mense curiale de la communauté de paroisses Val de Wesserling pour le voyage à Lourdes des jeunes du groupe Pélé;
 - à L'association « La Ludo d'Emilie » pour l'organisation du Carnaval des enfants 2023 et la fête d'Halloween.



Le Conseil Municipal

✓ **PRÉCISE** que les crédits seront prévus à la section de fonctionnement du Budget Général 2023.

POINT 7: CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**:

✓ **DÉCIDE**:

Article 1^{er}: À compter du 01/03/2023, un emploi permanent d'agent administratif relevant des grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

POINT 8: CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

✓ **DÉCIDE**:

Article 1^{er}: À compter du 01/03/2023, un emploi permanent d'agent technique relevant des grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

POINT 9: MOTION EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU CORPS DES GARDES CHAMPÊTRES

Compte tenu de ces éléments, le **Conseil Municipal** de la Ville de Saint-Amarin souhaite affirmer:

• Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population;

• Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

POINT 10: TRANCHE 2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ANCIEN EN ÉCLAIRAGE LED

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**:

✓ **APPROUVE** le remplacement de points lumineux par des éclairages Leds. Le montant prévisionnel des travaux estimé à: 82 660 euros HT pour la tranche 2023 et à 216 000 euros HT pour la dernière tranche de 220 lumières.





Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 5 avril 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2023

Le compte rendu de la séance du 27 février 2023 a été approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2: COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2023

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte Administratif dressé par M. le Maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune,
 - considérant que le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,
 - procédant au règlement définitif du Budget Général 2022,
- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** les résultats des différentes sections budgétaires:

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022:

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022: 180 692,34 €
Excédent de fonctionnement antérieurs reportés: 745 670,92 €
Solde d'exécution d'investissement 2022: - 414 562,99 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2021: 57 026,76 €
Restes à réaliser de l'exercice 2021: 0 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 568 827,03 €

✓ **DÉCLARE à l'unanimité** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget Général comme indiqué au point 2.

POINT 4: BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2022

Pour l'exercice 2022, M. le Maire fait le bilan des:

* acquisitions immobilière: NEANT.

* produits des cessions immobilières: NEANT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**,

✓ **PREND ACTE** pour l'exercice 2022 du bilan ci-dessus.

POINT 5: TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire informe l'assemblée que l'effectif du personnel communal au 1^{er} janvier 2023 est de 19 agents soit 14 fonctionnaires, 5 contractuels.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**,

1. FIXE le tableau des effectifs du personnel communal fonctionnaire au 1^{er} janvier 2023;

2. PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2023.

POINT 6: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** le vote des subventions suivantes:

- la liste des associations bénéficiaires et les montants inscrits à l'annexe budgétaire B8 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget;
- décide de verser la subvention au «Théâtre Alsacien de Saint-Amarin», à l'association «Coup de pattes», à l'association «Les Amis du Firmenweiher» et à la LPO, à la condition que ces derniers soient en activité en 2023 dans notre commune.

✓ **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

POINT 7: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**,

✓ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 27.04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 79.42 %
- taxe d'habitation: 9.05 %



Le Conseil Municipal

✓ **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 8: BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2023

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

✓ **ADOpte** à l'unanimité, le budget primitif 2023 et l'arrête aux montants suivants:

- Dépenses totales de fonctionnement	2 457 712,03 €
- Recettes totales de fonctionnement	2 457 712,03 €
- Dépenses d'investissement	917 551,77 €.
- Recettes d'investissement	917 551,77 €.

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2023 de 3 375 263,80 €.

✓ **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

POINT 9: COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2022

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par M. le Maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune,
- considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles,
- procédant au règlement définitif du budget forêt 2022,

✓ **APPROUVE** à l'unanimité les résultats des différentes sections budgétaires:

RÉSULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FORÊT 2022:

Excédent de fonctionnement 2022	8 095,23 €
Excédent de fonctionnement reporté	67 682,04 €
Excédent d'investissement reporté	167 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE 75 944,27 €

✓ **DÉCLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 10: AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET FORÊT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022 et propose l'affectation de l'excédent disponible comme indiqué dans le point 9.

POINT 11: BUDGET PRIMITIF FORÊT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

✓ **ADOpte** à l'unanimité, le budget primitif Forêt 2023 et l'arrête aux montants suivants:

Dépenses totales de fonctionnement	169 957,27 €
Recettes totales de fonctionnement	169 957,27 €
Dépenses d'investissement	45 000 €
Recettes d'investissement	45 000 €

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2023 de 214 957,27 €.

✓ **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

POINT 12: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le vote de la subvention suivante:
• au GAS 68 **pour les œuvres sociales des agents de la commune.**



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 27 juin 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2023 a été approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2: MISE EN PLACE ET DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ DÉCIDE

- de désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement;
- approuve les tarifs de saisine du référent déontologue des élus;
- d'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

POINT 3: AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE POUR LE BAIL COUVRANT LA PÉRIODE 2024-2023

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**:

- ✓ **DÉCIDE**, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, de consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite,

Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non réponse vaut refus

d'abandon du produit à la commune.

Les modalités de consultation sont les suivantes: courrier avec délai de réponse des propriétaires avant le 1^{er} septembre 2023.

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse sera publiée. La publication fera courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

POINT 4: APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2025 DU TERRITOIRE SUD ALSACE

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,
Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants:

- **La définition des enjeux et objectifs partagés et validés:**



Le Conseil Municipal

Enjeu attractivité: favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie: soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale: accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel: amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et

du bilinguisme;

- Habitat et centralité: soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

POINT 5: DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** le vote des subventions suivantes:

- à la Musique Municipale de Saint-Amarin pour la formation 2022/2023 pour 6 élèves;
- à la Musique Municipale de Saint-Amarin pour les frais de direction de Nicolas Jarrige;
- pour Les Oiseaux du Stockenberg;
- à L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers;
- pour L'association sportive et culturelle de l'école élémentaire de Saint-Amarin;
- pour la société de pêche « Les Amis du Firmenweiher »;
- pour le ski club Edelweiss.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** par 16 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention, le vote des subventions suivantes:

- au Team Macadam's Cowboys pour l'arrivée à Saint-Amarin du 27 mai 2023 de la 2^{ème} étape de la course cycliste « Tour de la Mirabelle »;
- pour le souvenir Français

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2023.





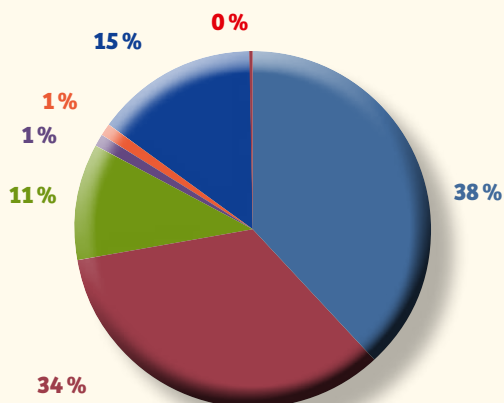
Le budget* 2023

*Les pourcentages sont arrondis en + ou -

Le budget général

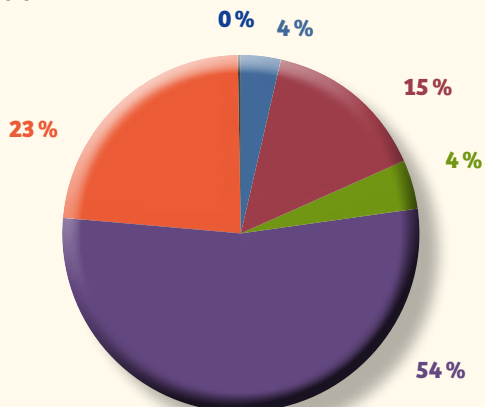
Dépenses de fonctionnement 2 457 712 €

Charges à caractère général	936 720
Charges de personnel	840 562
Charges de gestion courante	263 870
Reversement FPIC COMCOM	21 000
Charges financières	31 120
Virement à la section d'investissement	357 924
Divers	6 516



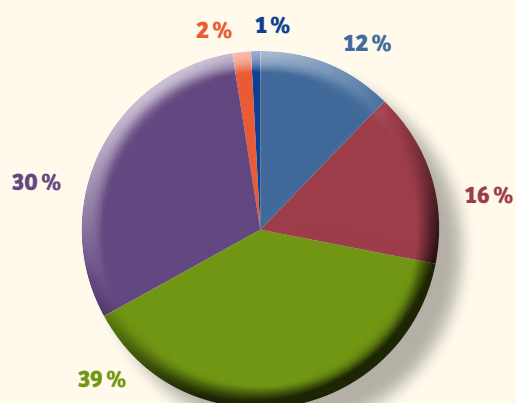
Recettes de fonctionnement 2 457 712 €

Produit des services	91 406
Dotations et participations	363 912
Loyers	107 900
Impôts et taxes	1 319 372
Excédent de fonct. Reporté	568 827
Divers	6 295



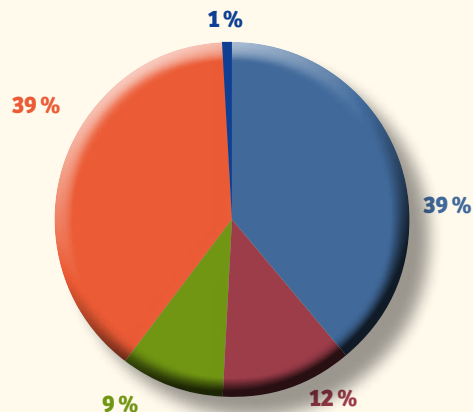
Dépenses d'investissement 917 552 €

Remboursements d'emprunts	114 100
Immobilisations en cours	145 000
Solde exécution reporté	357 536
Immobilisations corporelles	279 416
Immobilisations incorporelles	16 000
Divers	5 500



Recettes d'investissement 917 552 €

Virement de la section de fonctionnement	357 924
Subventions d'investissement	110 576
Dotations	85 000
Excédent de fonctionnement capitalisé	357 536
Divers	6 516





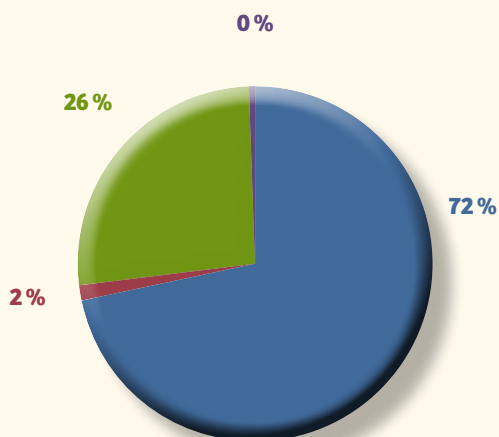
Le budget* 2023

*Les pourcentages sont arrondis en + ou -

Le budget forêt

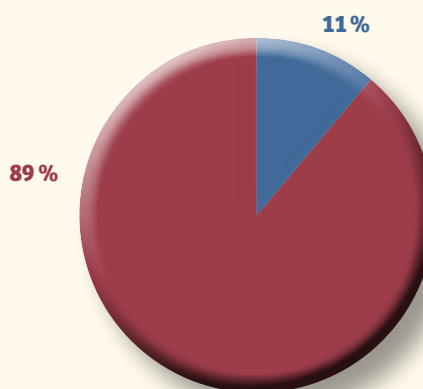
Dépenses de fonctionnement 169 957 €

Charges à caractère général	122 024
Autres charges	2 600
Virement à la section d'investissement	44 833
Divers	500



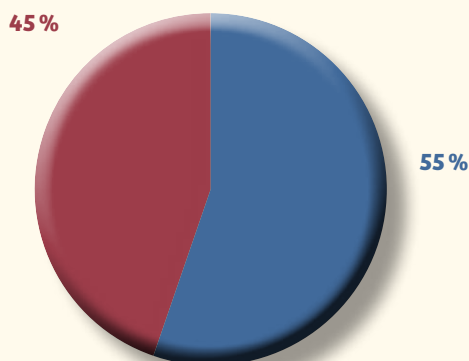
Dépenses d'investissement 45 000 €

Immobilisations corporelles	5 000
Immobilisations en cours	40 000
Déficit d'investissement reporté	-



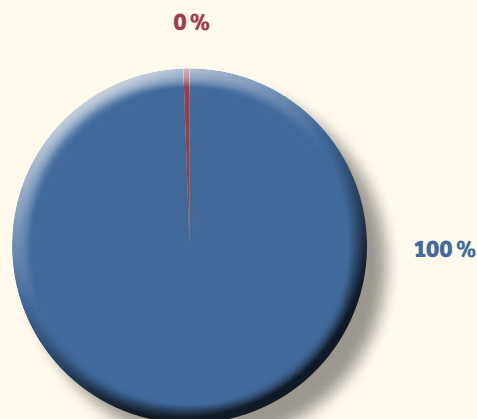
Recettes de fonctionnement 169 957 €

Produit des services	94 180
Excédent de fonctionnement reporté	75 777



Recettes d'investissement 45 000 €

Virement de la section de fonctionnement	44 833
Excédent investissement reporté	167





La vie dans notre cité

Les Brèves

SAINT-AMARIN

Commémorations

Comme chaque année, la commune a commémoré le 8 mai, date marquant la capitulation de l'Allemagne et la fin de la 2^e guerre mondiale en Europe. De nombreuses personnes étaient présentes pour perpétuer cette commémoration.

Aux cotés de notre Maire, l'appel du 18 juin fut commémoré en présence de nombreuses personnalités dont notre député et conseiller départemental, Raphaël SCHELLENBERGER et notre conseillère départementale, Annick LUTTENBACHER, les membres de notre conseil municipal ainsi que des municipalités voisines. De nombreuses personnes du monde associatif étaient également présentes.

Entendre la voix du Général de Gaulle lançant son appel reste un moment fort de cette commémoration.

Au cours de ces deux commémorations, La Musique Municipale, la clique des Sapeurs-Pompiers, la chorale Echo de la vallée et la chorale de l'école élémentaire ont accompagné les interventions de notre Maire, de notre député et des délégués des associations patriotiques.

En présence des porteurs de drapeaux et d'enfants en costumes traditionnels, notre Maire et les personnalités présentes ont déposé les gerbes au nom de la commune, de l'UNC, des SOR-OR et du souvenir français.



Les nombreuses personnes présentes à ces commémorations attestent de l'importance de se souvenir !

La vie dans notre cité

Feu de la Saint-Jean

Saint-Amarin a renoué avec les traditionnels feux de la Saint Jean. Après la réalisation et l'aménagement d'une place de retournement et l'élargissement du chemin d'accès par le service technique de la ville, Andrès-Duteil Yohan, Birgy William, Di Martino Victoria, Wittner Nolan, Orlando Alexandro, La Marta-Blasco Roben, Negert Thia, Abrahami Théo, Schneider Erwan se sont attelés à la construction... d'un magnifique bucher qui s'est enflammé le 24 juin. **Bravo à cette belle équipe pour leur réalisation !**



Création d'une place de retournement facilitant l'accès aux véhicules pompiers



Le CME en action !



Tout d'abord, ce fut la 6^e édition de la chasse aux œufs le 1^{er} avril ! Malgré la pluie qui s'est invitée, une cinquantaine d'enfants partirent à la recherche du millier d'œufs cachés. Les enfants se sont retrouvés à la maison du Bailli pour un goûter et pour recevoir des chocolats en récompense de leur participation.

Le 10 juillet, sous un chaud soleil, une vingtaine de jeunes garçons et filles de l'école élémentaire se sont retrouvés sur le plateau sportif pour un beau tournoi

multisports. Quatre équipes mixtes se sont rencontrées au football, basket, tennis de table, ballon prisonnier et course de relais. Boissons fraîches et goûter furent distribués tout au long de cet après-midi sportif. L'équipe victorieuse a reçu des entrées gratuites pour la piscine.

Ces événements ont été portés par nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants encadrés par Cyrille AST, Nathalie BARRAUD et Thierry DUMOULIN.

Bravo au CME !





La vie dans notre cité



Nettoyage de l'espace des plantes aromatiques

Journée citoyenne

Plus d'une centaine de personnes ont répondu présent pour la journée citoyenne. Travaux de nettoyage, d'embellissement étaient au programme.

Plusieurs équipes se sont déployées sur les divers chantiers tout au long de la matinée avant de se retrouver à la Maison du bailli pour un repas convivial.



Organisation des équipes



La vie dans notre cité

TRAVAUX DANS LA CITÉ

Un effort particulier a été porté sur le fleurissement de la ville avec plusieurs interventions de notre service technique.

SAINT-AMARIN

Les Brèves



Création & aménagement d'un massif floral



Création d'un massif à la gare



Aménagement d'un espace de fleurs au pied des platanes



Des travaux d'enrochement ont été réalisés dans la Thur



La vie Associative et Culturelle

Les bénévoles de CAPSA et nos associations locales œuvrent sans cesse pour proposer, offrir, des événements culturels de qualité. Le premier semestre 2023, riche en spectacles, concerts, galas, soirées témoigne de cet engagement.

Le CAP et le CERCLE ont accueilli troupes de théâtre, orchestres, danseurs, pour des soirées tout public ou convivialité et bonne humeur furent au rendez-vous !



Acteurs, actrices sur les scènes du CERCLE et du CAP !

Ainsi, la troupe du théâtre d'Ochisor de Mulhouse a présenté la comédie policière JO de Claude Magnier. La troupe des Zidefuz, de retour au CERCLE, embarquèrent le public dans des improvisations où les acteurs et actrices s'en donnèrent à cœur joie pour le plus grand bonheur du public.

L'Arnaqueuse au CAP, quelle soirée ! Une pièce menée tambour battant par deux artistes au top, Emmanuelle COUSIN et Thom TRONDEL, auteur, metteur en scène et acteur. Dialogues, gestuelle, ambiance sans oublier quelques improvisations sur notre région ont séduit le public. Les rires et applaudissements fusèrent ! A la fin du spectacle, les échanges entre artistes, spectateurs et bénévoles attestent de l'excellente bonne humeur qui régnait au CAP.



Musique et danse ne furent pas oubliées

La saison musicale a débuté avec le très beau « concert de l'amitié » organisé par le CMF Haute Alsace. Mario BURKI et le JBOZ de Zurich ont tenu la scène du CAP. En première partie, l'orchestre éphémère 3S (Sausheim, Saint-Amarin et Sierentz) dirigé par Nicolas JARRIGE a démontré la très belle entente entre ces 3 formations.



Gala de danse CAPSA

Puis avec la Musique Municipale, l'EMHT, les Majorettes, CAPSA, ce fut la période des galas annuels sanctionnant de la meilleure manière qui soit une année de cours et d'entraînement.

Ces spectacles ont enthousiasmé les publics pour le plus grand bonheur des musiciens, chanteurs, danseurs. Pour clôturer cette période musicale, le CAP a accueilli les jeunes américains de l'orchestre Blue Lake.

La vie Associative et Culturelle

Des spectacles, des concerts, du théâtre mais aussi la fête !

Début mars, La Ludo d'Emilie a organisé la cavalcade des enfants. Sous un beau soleil, enfants et parents ont paradé dans les rues de Saint-Amarin avant de se retrouver au CAP pour un goûter musical.

Le lendemain, les Amis carnavalesques conviaient les «lève-tôt» au traditionnel morgenstreich.



Le Ski Club Edelweiss a proposé une soirée Saint Patrick. **Un beau succès pour cette première au CAP.**

La fête de la tarte flambée fort bien organisée par la Musique Municipale avec orchestres, piste de danse a connu un grand succès.

L'Amicale des sapeurs-pompiers a proposé son bal tricolore et pour les plus courageux la marche tricolore.

De beaux moments de fête qui se sont déroulés dans une belle ambiance !



Fête de la tarte flambée

La vie Associative et Culturelle

Expos et conférences au programme !

Le CAP a accueilli une conférence très intéressante sur le devenir de la forêt. Les orateurs qui se sont succédés ont apporté de nombreuses informations sur notre environnement et notre forêt.

Le Musée Serret et l'association «Les oiseaux du Stockenberg» se sont associés pour concevoir l'exposition temporaire sur le thème des oiseaux de chez nous. Les élèves de notre vallée ont participé à la construction de nichoirs pour nos oiseaux. Cette nouvelle exposition permet aux visiteurs de découvrir toute la richesse de notre faune ailée !



La décoration du CERCLE s'est poursuivie sous l'égide de Régine FIMBEL et Dominique BOURGOIS. Les collégiens ont participé à ces travaux d'arts plastiques. Toujours sous l'égide de Régine FIMBEL, un jeune et talentueux photographe originaire de la vallée, Léo KOEHL, a été mis en valeur avec une exposition de ses œuvres au CERCLE.



CAPSA a proposé sa 13^e édition de «Auto, Habitat et Terroir». Plus de 40 exposants présents pour présenter nouveaux produits, services, voitures sous l'œil espiègle de notre clown qui amusa petits et grands.



L'association SESAME a proposé le parcours du cœur avec divers ateliers et activités tant au CAP qu'à l'étang du Firmenweiher. **De nombreuses personnes ont participé à cette journée qui s'est déroulée dans un bel esprit de convivialité.**

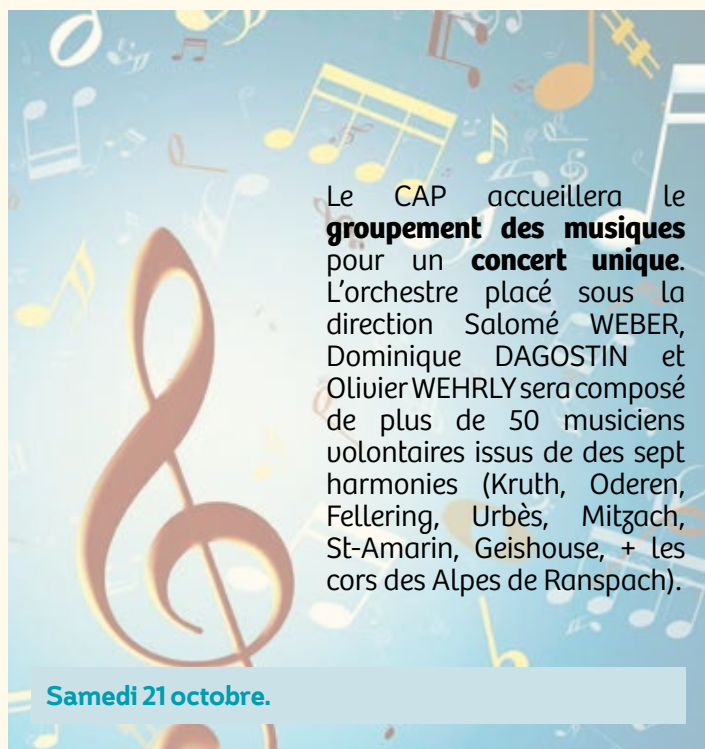


La vie Associative et Culturelle

Et demain, quel programme pour vous?

La rentrée, c'est avec la **fête de la cité du COQ**, Artisanat d'art, Braderie, Commerces, Restauration vous attendent pour cette journée festive. De nombreuses animations tout au long de la journée et, bien sûr les manèges sur la place du CAP.

Dimanche 3 septembre de 9h à 18h.



Le CAP accueillera le **groupement des musiques** pour un **concert unique**. L'orchestre placé sous la direction Salomé WEBER, Dominique DAGOSTIN et Olivier WEHRLY sera composé de plus de 50 musiciens volontaires issus de des sept harmonies (Kruth, Oderen, Fellinging, Urbès, Mitzach, St-Amarin, Geishouse, + les cors des Alpes de Ranspach).

Samedi 21 octobre.

Jazz Amarinois, 14^e édition. Flore M, Eric LUTER et de nombreux artistes vous attendent pour cette nouvelle édition. **Ça va swinguer au CAP!**



Flore M

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 octobre.
Retrouvez tout le programme sur lecap-alsace.fr
Places numérotées à 22€ et 15€.
Billetterie en ligne - Abonnements pour 2 ou 3 concerts au 06 27 83 08 35.



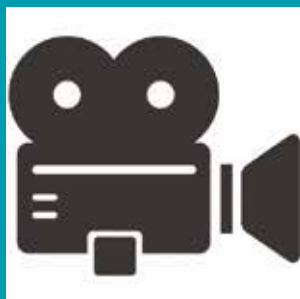
La vie Associative et Culturelle



Avec la Ludo d'Emilie, à la nuit tombée, les monstres envahiront les rues de Saint-Amarin pour **Halloween**.

Mardi 31 octobre.

L'association TET proposera le « **Festival du film engagé** » au CAP.



Du jeudi 16 au dimanche 19 novembre.

Le CAP et Saint-Amarin revêtiront les habits de fête pour le traditionnel **Marché de Noël**. **Venez rencontrer Le Père Noël**.

Une cinquantaine d'exposants, le circuit de contes, les chorales et d'autres animations vous attendent durant ces 3 jours festifs !



Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre.

Au CAP, autre ambiance, autres artistes avec la **18^e édition de Salon Amarin**. Quelques 80 artistes peintres et sculpteurs présenteront leurs œuvres sous l'œil bienveillant de notre invité d'honneur, le peintre alsacien Daniel GASSER.



Samedi 4 et dimanche 5 novembre. Entrée libre.

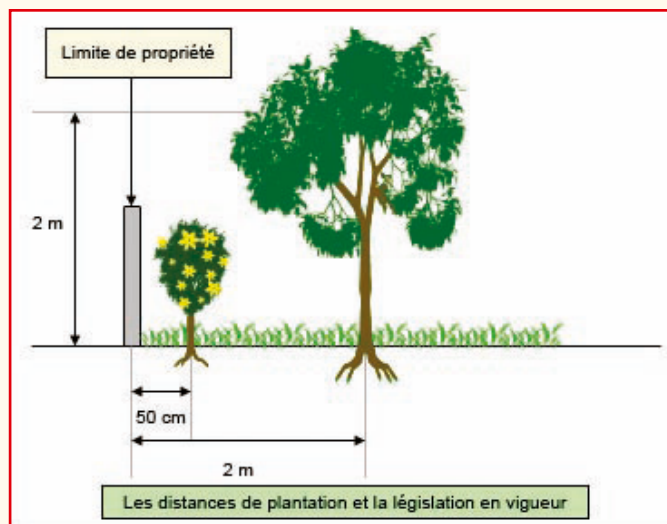
2024 est là ! Pour fêter son arrivée, CAPSA vous invite au **Concert du Nouvel An**. L'Orchestre d'Harmonie de Beaulieu Mandeuire sur la scène du CAP avec 50 musiciens sous la direction de Frédéric BOUTON vous proposera un concert aux accents viennois !



Dimanche 14 janvier 2024 à 16h. Retrouvez tout le programme sur lecap-alsace.fr
Places numérotées à 15€ et 10€. Billetterie en ligne.

Informations Générales

Arbres et arbustes



Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une certaine distance.

Ainsi, vous pouvez planter un **arbre de plus de 2 mètres** à condition de respecter une **distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine**. Il n'existe pas de limitation de hauteur pour les arbres qui sont plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

Par contre, si l'**arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres**, vous devez respecter une **distance minimale de 0,5 mètre jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine**.

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux vous appartenant qui avancent sur le terrain de votre voisin relève de votre responsabilité. Votre voisin peut vous contraindre à les couper, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même. Vous y avez intérêt sous peine d'être tenu responsable de tout dommage ou accident provoqué par ces branches.

Les plantations en bordure de la voie publique doivent être taillées périodiquement de manière à assurer une hauteur minimale de 3 m au-dessus des trottoirs et de 4,5 m au-dessus des chaussées.

Forêt

Nous vous rappelons quelques éléments principaux à respecter en forêt :

- Faire du **feu** à moins de 200 m de la forêt est interdit.
- La **circulation** en véhicule motorisé sur une route interdite d'accès n'est pas tolérée.
- Le **vol de bois** est interdit (billons, fond de coupe, stères, affouages, arbre...) au même titre que l'échange des plaquettes de stères.
- Les **dépôts sauvages** sont interdits.
- La **dégradation** de mobiliers est interdite.
- ...

Suite à certains abus, les contrôles de l'Office national des forêts ainsi que de la Brigade verte sont renforcés.

Chaque manquement est passible de sanction.



Informations Générales



Bruits et nuisances sonores

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation, de leurs dépendances, piscines et de leurs abords immédiats doivent prendre, aussi bien le jour que la nuit, toutes dispositions et toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les appareils ou machines qu'ils utilisent, les travaux qu'ils entreprennent.

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations et notamment l'usage d'engins à moteur et coups répétés ne peuvent être effectués en dehors des horaires fixés ci-contre. Les outils et appareils utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur.

Les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien des espaces verts privés réalisés par des particuliers ou des professionnels mandatés par leur soins, dans leur propriétés ou dépendances, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'entraîner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations provoquées, tels que tondeuses à gazon, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc. et notamment tous les instruments aratoires à moteur, dits de motoculture sont autorisés :

- du lundi au samedi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.

Sont interdits :

- les dimanches et jours fériés.

Don du sang

Le prochain don du sang aura lieu le

• **mardi 7 novembre 2023**

La collecte aura lieu au CAP.

Venez nombreux effectuer un acte de solidarité rare et précieux.

Nous comptons sur vous !





Informations Générales

Le CPTS

Le Pays Thur Doller associé aux professionnels de santé a mis en place le CPTS du territoire (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Trois grandes missions s'inscrivent sur la feuille de route du CPTS :

- **Améliorer l'accès aux soins :**
 - ✓ Réduire le nombre de patients sans médecin traitant
 - ✓ Améliorer la prise en charge de soins non programmés
 - ✓ Utiliser les outils de télémédecine pour faciliter l'accès aux soins
 - ✓ Rendre le territoire attractif pour l'installation de nouveaux professionnels

- **Organiser le parcours pluridisciplinaire autour du patient :**
 - ✓ Améliorer le lien ville hôpital et le parcours des patients hospitalisées
 - ✓ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
 - ✓ Mieux appréhender les parcours de santé mentale

- **Développer les actions territoriales de prévention :**
 - ✓ Mieux dépister les troubles du développement de l'enfant
 - ✓ Améliorer la prise en charge de la périnatalité
 - ✓ Sensibiliser aux risques des conduites addictives
 - ✓ Améliorer l'information sur les IST
 - ✓ Améliorer le dépistage des cancers

Dans le cadre de ses missions, le CPTS se propose d'accompagner les patients fragiles sans médecin traitant. Vous êtes dans ce cas et vous n'avez plus de médecin traitant, contactez votre infirmière ou l'une des pharmacies de votre secteur qui vous mettra en relation avec le CPTS pour vous accompagner dans votre démarche.

VOUS ETES UNE PERSONNE FRAGILE

75 ANS ET PLUS,
ALD, POLYPATHOLOGIE, CMU, ISOLEE

VOUS N'AVEZ PAS DE MEDECIN TRAITANT

LA CPTS THUR DOLLER
VOUS PROPOSE UN DISPOSITIF D'AIDE à la recherche d'un médecin traitant



PRENEZ CONTACT AVEC UN CABINET INFIRMIER OU UNE PHARMACIE DU SECTEUR



CES PROFESSIONNELS vous mettront en relation avec la CPTS qui vous accompagnera pour la recherche d'un médecin traitant

EN-ASSMIT-003
N°1-012023



Informations Générales



ENCOMBRANTS Métalliques ET non métalliques, DMS, D3E

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent numéro des Brèves, la collecte des encombrants en porte à porte, comme les collectes ponctuelles à Wesserling des déchets d'électriques et électroménagers (D3E) et des déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques), cessent au profit d'une solution plus adaptée aux attentes de la population.

La déchetterie mobile est mise en place depuis juillet 2023.

Les déchets acceptés sont les gravats (déblais de démolition, carrelage, tuiles, plâtre et placoplâtre, pots en terre cuite), la ferraille, le bois, les papiers et cartons, les encombrants, les meubles, les matelas, les déchets ménagers spéciaux, les déchets électriques, les piles, les ampoules, les huiles ...

Quatre lieux de collecte sont accessibles à tous les habitants de la COMCOM :

- **MOOSCH**, place Arnaud Beltrame, **mercredi 6 septembre, 4 octobre et 8 novembre.**
- **FELLERING**, parking des ateliers communaux, **jeudi 7 septembre, 5 octobre et 9 novembre.**
- **ODEREN**, parking de la salle des fêtes, **jeudi 21 septembre, 19 octobre et 21 décembre.**
- **MALMERSPACH**, parking dans le parc (anciennement ZI de Malmerspach) **vendredi 22 septembre, 20 octobre et 22 décembre.**

Retrouvez tous les renseignements sur :
<https://ccusa.fr/vos-services/dechets/decheterie-mobile/>

Ce nouveau service devrait permettre de réduire les incivilités sur notre territoire comme sur cette photo.





Informations Générales

Saint-Amarin recyclage

Ordures Ménagères Hebdomadaires

Tous les jeudis (sortir la veille au soir).

Plate-Forme déchets verts (carrière à Saint-Amarin)

Ouverture entre le 1^{er} mars et le 15 novembre (sauf jours fériés)

- Le mercredi de 10 h à 11 h 45,
- Le samedi de 9 h à 11 h 45.

Les Brèves
SAINT-AMARIN



Le savon

MA PLANÈTE, MA SANTÉ, MA MAISON, MES ÉCONOMIES

Dans ma salle de bain pour toute la famille

Evidemment, chaque membre de la famille est attaché à ses petits produits et à leurs odeurs. Ces produits - souvent chimiques - sont multipliés dans cette pièce. Et que dire de tous les déchets plastiques dont pas même 3% seront réellement recyclés! Alors petit à petit «déflaconons» notre salle de bain.

POUR LA DOUCHE

Rien de mieux qu'un bon savon solide.

Savons de Marseille contenant 72% d'huile d'olive, savons au lait d'ânesse... Votre savon doit être saponifié à froid contenir de l'eau, du lait ou des gels végétaux bio, de l'huile ou du beurre, de la soude et c'est tout.

Privilégiez les savonneries françaises artisanales qui proposent des savons sans additifs. Les savons en pain durent plus longtemps et ont peu ou pas d'emballage, ils sont naturels et biodégradables. Ils reviennent moins chers que tous les gels douches issus de la pétrochimie.

Pour les inconditionnels du savon liquide:

Faite fondre doucement dans 1 litre d'eau: 1 tasse de savon en paillettes et 1 cuillère à soupe de glycérine bio. Laisser refroidir. Fouettez le mélange froid. Et pour parfumer votre savon ajouter quelques gouttes d'huiles essentielles de lavande, de verveine, d'agrumes...

POUR LES CHEVEUX

Pour les pressés:

Les shampoings et après-shampoings solides avec toujours une préférence pour les savonneries artisanales.

Quelques recettes pour ceux qui ont un peu de temps:

- 2 c. à soupe de rhassoul - 250 ml d'eau tiède - quelques gouttes d'huile végétales (avocat, jojoba, ...).
- 1 c. à soupe de bicarbonate de soude cosmétique dans un verre d'eau tiède.

- Masque nourrissant: 1 jaune d'œuf, 2 c. à soupe d'huile d'olive et 2 c. à soupe de miel.
- Et toujours un petit rinçage au vinaigre de cidre bio pour des cheveux éclatants de santé. 5 c. à soupe pour un litre d'eau.



Le savon

POUR LES DENTS

Pour le brossage des dents l'essentiel c'est le brossage. Pensez aux brosses à têtes interchangeable. Inutile de jeter le manche.

Et pour votre pâte maison peu de choses et beaucoup de recettes: du percarbonate de calcium, de l'argile blanche, de l'huile de coco et quelques huiles essentielles.

- 4 c. à soupe de carbonate de calcium - 2 c. à soupe d'argile blanche - 4 c. à soupe d'eau - 4 gouttes d'huiles essentielles menthe, menthe poivrée, clou de girofle, citron....
- 3 c. à soupe de carbonate de calcium - 2 c. à soupe d'eau - 4 gouttes d'huiles essentielles menthe, menthe verte et tea tree.
- 35 g d'huile de coco, 25 g d'argile blanche et 75 g de carbonate de calcium à faire fondre dans une casserole. Laisser refroidir. Ajouter des huiles essentielles 10 gouttes de menthe des champs 10 gouttes, de menthe poivrée et 5 gouttes de clous de girofle.

LES DÉODORANTS

A l'aloé vera:

- 2 c. à café de bicarbonate de soude cosmétique, 4 c. à soupe de gel d'aloé vera bio, 5 gouttes

d'huile essentielle de palmarosa. Mélanger et conserver dans un pot hermétique.

A l'huile de coco:

- 15 g de bicarbonate de soude cosmétique, 5 g de fécule pomme de terre ou maïs, 25 g d'huile de coco, 5 gouttes d'huile essentielle de

palmarosa. Faire fondre l'huile de coco, mélanger et conserver dans un pot hermétique.

LES GOMMAGES CORPS ET VISAGE

Le marc de café associé à du miel liquide, de l'huile végétale, du gel d'aloé vera ... à vous de jouer pour l'adapter à votre peau.

POUR TOUTES LES FRIMOUSES

- 60 g de beurre de karité fouetté comme une chantilly auquel on ajoute 15 g d'huile végétale (jojoba, coco, amande douce...) Ajouter l'hiver

quelques gouttes de vitamines E. A conserver dans un pot hermétique.

POUR LES LÈVRES

- Mettre au bain marie 5 g de cire d'abeille, 5 g de beurre de karité et 5 g d'huile de coco. Se

conserve jusqu'à 6 mois dans un petit pot propre et sec.

Bien sûr respectez des règles d'hygiène, et avant d'utiliser les produits « maison » faites un test d'allergie dans le creux du coude.





État civil 2023

Naissances

Sloann

le 12 février

De Kevin ROGNON et Camille MORIAMÉ

Léonie

le 14 avril

De Quentin WEYNACHT et Marion LONGONI



Mariages

Le 11 mars

Nicolas HIRZEL et Cristina-Ramona POPA

Le 6 mai

Rémi GOUTTERMANN et Marion ARNOLD

Le 27 mai

Jean Pierre SIEDELER et Paola SPADARO

Le 24 juin

Damien PETER et Stéphanie JEANDON



Pour les naissances et les mariages, seules les personnes ayant donné leur accord sont publiées sur cette page.

Décès

Le 15 février

ZUSSY Philippe, 85 ans

Le 19 février

KLINGELSCHMIDT Jean-Marie, 79 ans

Le 2 mars

LUDWIG Astrid née DREYER, 75 ans

Le 11 mars

CALDERARA Anne-Marie née KAUFFMANN, 89 ans

Le 20 mars

BECKER Michel, 60 ans

Le 2 avril

JAEGER Frida née MRAVLJA, 92 ans

Le 20 mai

SAUTEBIN André, 83 ans

Le 31 mai

BILLICH Véronique née RINGENBACH, 99ans

Le 21 juin

BEAU Patricia, 68 ans

Le 5 juillet

SCHWEBEL Éric, 80 ans

Le 16 juillet

BLUNTZER Marie Jeanne, née FEDER, 84 ans

Le 16 juillet

BEHRA Claude, 97 ans

Le 20 juillet

WALTER Étienne, 67 ans

Les Brèves

SAINT-AMARIN

Calendrier des Manifestations 2023

Août

Dimanche 27: Bargkilwa du Ski Club Edelweiss, Chalet Edelweiss

Septembre

Encaissement des Membres Bienfaiteurs des SRSA

Samedi 2: Fête foraine, Place des Diables Bleus

Dimanche 3: Fête foraine, Place des Diables Bleus
Fête de la Cité du CO₂,

Mercredi 6:

Samedi 9: Fête foraine

Dimanche 10: Place des Diables Bleus

Octobre

Dimanche 8: Course des Diables bleus

Samedi 21: Concert groupement musique, Le CAP

Vendredi 27: Jazz Amarinois, 14^e édition, Le CAP

Samedi 28: Jazz Amarinois, 14^e édition, Le CAP

Dimanche 29: Jazz Amarinois, 14^e édition, Le CAP

Mardi 31: Halloween, Ludo d'Emilie

Novembre

Quête calendrier des Sapeurs-Pompiers

Encaissement des Membres bienfaiteurs du Souvenir Français

Samedi 4: Salon Amarin, 18^e édition, Le CAP

Dimanche 5: Salon Amarin, 18^e édition, Le CAP

Mardi 7: Don du sang, Le CAP

Vendredi 10: Présentation de l'ouvrage de Henri Eckert « *La communauté disloquée, essai sur le déclin d'une vallée industrielle* » 19h30, Le CAP

Samedi 11: Fête patronale, Eglise
Cérémonie commémoration armistice, Défilé,
Dépôts de gerbe aux monuments aux morts
Cimetière militaire et église

Samedi 18: Carnavaliers, Soirée Moules frites, Maison du Bailli

Dimanche 19: Carnavaliers, Soirée Moules frites, Maison du Bailli

Du 16 au 19: Festival du Film Engagé Thur-Doller au CAP

Avant-première, 1978, Radio Verte vous Écoute
dimanche 12/11- 16h : de Daniel COCHE

Judi 16/11 - 19h45 : Composer les Mondes d'Eliza Levy et Philippe Descola

Vend. 17/11 - 19h45 : The Walking Days de Philippe Schultz,

Samedi 18/11 - 19h45 : Des cailloux dans la chaussure de Mickaël Damperon

Dim 19/11 - 16h : La forêt d'émeraude de John Boorman (sous réserve)

Décembre

Du 1^{er} au 31: Animations de Noël par les E.H.T, Commerces

Samedi 2: Concert de l'Avent de la Musique Municipale

Dimanche 3: Fête des aînés, Le CAP

Vendredi 8: Procession vers la grotte de la vierge, Hirschenbach

Vendredi 8: Marché de Noël, Le CAP, place de la Mairie

Samedi 9: Marché de Noël, Le CAP, place de la Mairie

Dimanche 10: Marché de Noël, Le CAP, place de la Mairie

PERMANENCES À LA MAIRIE

Charles WEHRLÉN, Maire: tous les jours, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Cyrille AST, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Jean SAUZE, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Marie-Christine LOCATELLI, Maire-Adjointe: Le lundi soir, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

Nathalie BARRAUD, Maire-Adjointe: tous les jours, sur rendez-vous
Tél. à la mairie au 03 89 82 62 05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie: 55 rue Charles de Gaulle - 68550 Saint-Amarin
TÉL. 03 89 82 62 05 - Fax: 03 89 82 71 22

Courriel: mairie@uille-saint-amarin.fr

Site Internet: <http://www.uille-saint-amarin.fr>

Heures d'ouverture des bureaux:
tous les jours sauf samedi: de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé sur du papier sans chlore et avec des encres à bases végétales